

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 17 septembre 2020

Le dix-sept septembre deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle omnisports, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 20

Votants : 20

Excusés : 3

Procurations : 0

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Jean-Nicolas BRUZARD, Julie CARCUAC, Amandine DORIZON, Thierry KAUFFER, Jessica LAFOND, Pierre LIACHENKO, Pierre LOBBE, Éric LONGUEVILLE, Michel MONESMA, Naïma MOUMOU, Jeannette PEDRON, Olivier RENAUDEAU, Ghislaine RODRIGUEZ, Marie-Christine RONCHINI, Martine SICARD, Hélène SIMOUN, Céline VALETON, Thierry VEYRES.

Absent(es)/Excusé(es) : Mme/M. Chantal GARCIA, Michel FOSSIER, Frédéric SEVOZ

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 30

Madame le Maire, avant l'ouverture de la séance, sollicite l'assemblée délibérante pour le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil municipal :

Vote pour une demande de subvention à l'Etat pour le projet d'aménagement des abords des écoles de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le rajout du point susvisé.

A – Approbation du procès-verbal du conseil municipal :

Madame le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

B – Administration générale

1 – Cimetières municipaux : projet de règlement

Mme le Maire rappelle que le règlement du cimetière municipal fera l'objet d'un arrêté dans les prochaines semaines. Elle explique qu'afin que celui-ci soit étudié et validé par les conseiller, elle réunira la commission réglementation le lundi 21 septembre à 20h00 pour travailler sur ce projet et propose donc de reporter ce point au prochain conseil

2 – Cimetières municipaux : Tarification 2020

Madame Céline VALETON présente le travail réalisé en commission et explique :

- Dans un 1^{er} temps, afin d'arriver à proposer les tarifs à l'étude du conseil municipal, une étude a été réalisée avec les communes avoisinantes :

ETUDES ET RELEVES DES TARIFS DE CONCESSIONS

m ²		2,00 € m ² /an	
		Années	
		30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	120,00 €	200,00 €
3	1m X 3m	180,00 €	300,00 €
6	2m X 3m	360,00 €	600,00 €

Nègrepelisse	Années	
	30	50
m ²		
2	330,00 €	550,00 €
3	390,00 €	650,00 €
4	450,00 €	750,00 €
Columbarium	500	750,00 €

m ²		2,50 € m ² /an	
		Années	
		30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	150,00 €	250,00 €
3	1m X 3m	225,00 €	375,00 €
6	2m X 3m	450,00 €	750,00 €

St Etienne	Années	
	30	50
m ²		
3	270,00 €	320,00 €
6	540,00 €	640,00 €
Columbarium	440,00 €	600,00 €
Cavurne	460,00 €	620,00 €
Dépositaire	30€/mois (6 mois maxi.)	

m ²		3,00 € m ² /an	
		Années	
		30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	180,00 €	300,00 €
3	1m X 3m	270,00 €	450,00 €
6	2m X 3m	540,00 €	900,00 €

Réalville	Perpétuité
	6m ²
Columbarium	300,00 €
Jardin du souvenir	60,00 €

m ²		3,50 € m ² /an	
		Années	
		30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	210,00 €	350,00 €
3	1m X 3m	315,00 €	525,00 €
6	2m X 3m	630,00 €	1 050,00 €

Albias 2019	Années	
	30	50
M ²		
2	300,00 €	500,00 €
3	400,00 €	650,00 €
4	500,00 €	800,00 €
Columbarium	450,00 €	750,00 €
Cavurne	400,00 €	700,00 €

m ²		4,00 € m ² /an	
		Années	
		30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	240,00 €	400,00 €
3	1m X 3m	360,00 €	600,00 €
6	2m X 3m	720,00 €	1 200,00 €

Albias 2020	Années	
	30	50
M ²		
2	300,00 €	500,00 €
3	400,00 €	650,00 €
6	800,00 €	1 300,00 €
Columbarium	400,00 €	750,00 €
Cavurne	450,00 €	800,00 €

- Ensuite, plusieurs critères (superficie, durée, emplacement...) ont été définis pour établir une tarification cohérente.

Madame le Maire propose les tarifs ci-dessous en précisant que la décision soumise au vote des conseillers annule et remplace toutes les décisions précédentes (de la commune) sur ce sujet :

AJUSTEMENT DES TARIFS AU 01/09/2020

M ²		Années				Années	
		30	50			30	50
2	1m X 2m (pleine terre)	150,00 €	300,00 €	Columbarium	400,00 €	750,00 €	
3	1m X 3m	270,00 €	525,00 €	Cavurne	450,00 €	800,00 €	
6	2m X 3m	540,00 €	1 050,00 €	Dépositaire	30 €/mois sur 6 mois maximum		
				Jardin du souvenir			60 €

Aménagement d'une concession existante: 100,00 €/m² suppl.
(En fonction des possibilités de l'emplacement existant et pour une nouvelle superficie totale de 6 m² maximum)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs des cimetières communaux.

3 – Mise à jour d'un emplacement réservé

Madame le Maire propose de supprimer un emplacement réservé, situé au croisement de la route de Saint Etienne et de la route de Daynes. Cette suppression permettra de libérer les parcelles impactées par cette mesure afin d'en rendre libre usage aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la proposition de Madame le Maire

4 – Complément à apporter aux délibérations « droit des sols » (Messieurs Garrigues et Papier)

Madame le Maire explique que suite à un alignement des trottoirs effectué précédemment, il convient de procéder au rachat de ces portions de terrains aux différents propriétaires concernés. Il convient de mettre à jour les actes notariés en proposant un prix d'achat à 5€ la parcelle auxquels s'ajoutent les frais d'acte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les acquisitions aux conditions susvisées.

C – Finances/Travaux

1 – Marché de travaux portant sur la climatisation de la salle St Georges

Madame le Maire sollicite M. KAUFFER pour expliquer l'étude qui a été présentée lors de la commission travaux/finances sur la climatisation de la salle Saint Georges. Il en ressort que l'entreprise la mieux disant est l'entreprise Prieur.

M. LIACHENKO demande si des aides sont accordées pour ce genre de travaux.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise qu'une demande de subvention doit être faite avant le 30 septembre et qu'elle pourrait être à hauteur de 50% pour 35000€ maximum de travaux.

M. RENAudeau demande pourquoi il n'a pas été fait un marché groupé avec les travaux de l'école maternelle.

Madame le Maire répond qu'au moment du marché portant travaux de l'école maternelle, il n'était pas prévu de mettre en place la climatisation à la salle Saint Georges.

M. BRUZARD explique qu'il serait intéressant de mettre en place un marché à bons de commande.

Madame CARCUAC ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Pour : 19
- Abstention : 0
- Contre : 0
- Ne participe pas au vote : 1

Approuve le choix de l'entreprise PRIEUR.

2 – Aménagement extérieur des écoles

Mme le Maire présente le projet d'aménagement des abords des écoles dont l'estimation des travaux globale s'élève à 298 049,00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires d'architecte pour un montant de 18 479,04 € HT soit un coût d'opération de 316 528,04 € HT.

Afin de faire des demandes de subvention, elle soumet le plan de financement à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de de financement et autorise Madame le Maire à réaliser une demande de subvention auprès des partenaires (Département et Etat).

3 – Modifications de délibérations

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des 2 courriers adressés par Monsieur le Préfet à la commune et précise les compléments à apporter :

- Délibération du 23/06/20 : Pouvoir au Maire, Montant à préciser 15000 €
- Délibération indemnités des élus : Adjoints de 18% à 17% et Délégués de 5,1% à 4%
- Délibération désignant les délégués SCOT, PETR...à supprimer.
- Délibération du 02/07/20 portant sur 2 postes de contrat de projet (contrat de droit privé)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les compléments de délibérations.

4 – Village Citoyen

Suite à la présentation des études réalisées depuis octobre 2018 dans le cadre de village citoyen, une proposition de 5 projets est annoncée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les cinq projets.

D – Questions diverses

- Paiement des artisans pour les travaux de l'école maternelle :
- Madame le Maire explique qu'elle rencontre un problème avec la trésorerie de Nègrepelisse concernant le transfert des paiements aux entreprises qui ont arrêté les travaux en attente de leurs paiements.
- M. RENAudeau signale que ces derniers jours des bruits résonnent au parc à thème en provenance de l'autre côté de l'Aveyron. Il se demande d'où ils proviennent. Mme DORIZON Amandine lui répond qu'il s'agit de travaux au niveau des anciennes pépinières RODOLAUSSE et Madame le Maire précise qu'elles se trouvent sur le domaine de Cayrac et qu'on ne peut donc pas intervenir.

- Mme DORIZON demande quel est le problème avec la station d'épuration. Mme le Maire lui répond que la station n'est plus aux normes et à saturation, ce qui engendre un refus pour tous les permis de construire en assainissement collectif. Le dossier est aujourd'hui entre les mains de la communauté de communes puisque celle-ci en a la compétence. L'achat d'un terrain est en cours pour pouvoir agrandir la station.
- M. BRUZARD demande combien il y a de récup verres sur la commune et qui en a la charge. Il pense qu'il serait intéressant de proposer un partenariat. Mme le Maire explique qu'à ce jour il s'agit d'une compétence communautaire, mais qu'il est intéressant de se pencher sur la question.

Fin du conseil municipal: 22h23